

Dépôt SOUS PREFECTURE DE MARMANDE  
 Date de réception de l'AR: 31/07/2024  
 047-200030724-20240730-DE\_2024\_034-DE

Etagère 2018		Etagère 2019-2019		du 01/08/2018 au 31/10/2018	
<b>Données de l'année n (révisées)</b>		<b>Données de l'année n (prévision)</b>			
Index constructeur 01/06/2017 :	non défini	Usage :	Irrigation	Surface irriguée totale :	non défini
Index constructeur En au 31/10/2017 :	17 476 m³	Débit demandé :	20 m³/h	Volume demandé :	20 000 m³
Volume garanti :	non défini	Volume réglé :	20 000 m³	Volume autorisé :	20 000 m³
Volume prélevé :	0 m³	Assèchement 2018 :			
			Culture :	Surface en ha	
			Totaux :	17	
			Totaux :	30	

### Saisie en ligne de vos formalités OUGC

Gest'ea peut vous permettre de saisir en ligne vos demandes d'autorisation. Une formation est proposée pour l'accès à ce module.

### Structures collectives : visualiser vos adhérents

**Adhérents à des collectifs d'irrigation**

Nom du collectif	N°-carte	Adresse	Capacité	Surface irriguée (m²)	Volume autorisé au 01/01
ADOUR			4300		0,00
<b>Totaux :</b>					<b>0,00</b>

### Visualiser les restrictions

N° de parcelle	Nom de parcelle	Commune	Couleur	Volume autorisé (m³ au 01/01)	Volume consommé (m³ au 01/01)	Volume autorisé (%)	% consommation	Statut de restriction	Statut de restriction
9813	1010007000	AUCH	01	0	0	0	0%	Non restreint	Non restreint
9814	1010007000	AUCH	01	0	0	0	0%	Non restreint	Non restreint

### Une synthèse facilitant la déclaration à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

**Gest'ea**

Fiche d'envoi à la Direction Agence de l'Eau

	M 01/08/2018	M 01/08/2019	M 01/08/2020	M 01/08/2021	M 01/08/2022
Volume autorisé	000	000	000	000	000
Volume consommé	000	000	000	000	000
Volume de restriction	000	000	000	000	000
Volume prélevé	000	000	000	000	000
Volume en attente					
Volume de restriction (après prélevement)	000	000	000	000	000
Volume consommé	000	000	000	000	000

### FORMATION UTILISATION GEST'EA

A partir du mois de novembre 2018 des journées de formation à Gest'ea seront ouvertes.

Elles vous permettront de pouvoir saisir directement vos relevés d'index, votre volume consommé, vos demandes et votre assolement pour la campagne prochaine et les suivantes.

Elles vous dispensent ainsi du retour courrier.